

ELECTION DE LA PRESIDENTE

DELIBERATION CA 2026 M06 01
Conseil d'Administration du 16 juin 2026

Membres délibérants présents :

Mesdames Christelle ADAM, Françoise AUBIN, Fanny CHAPPE, Marie-Thérèse CHERIAUX-GOUBIN, Annie GUENNOU, Sylvie GUIGNARD, Michelle HAICAULT, Nadège LANGLAIS, Béatrice LE COUSTER, Sophie LE GALL, Françoise LE MEN, Marie-Chantal NACIRI, Martine PÉLAN, Pascale RIMAURO, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO, Céline SALLE

Messieurs Bruno BEUZIT, Loïc CAURET, Jean-Claude DAUPHIN, Jean-Luc GOUYETTE, Jean-Claude GUILLOT, Patrice KERVAON, Loïc LENOUEVEL, Raphaël LE MEHAUTE, Sylvain RICHOMME.

Membre ayant donné pouvoir :

Patrice KERVAON donne pouvoir à Madame Martine PÉLAN **(à partir 10 h 30)**

Membres absents sans pouvoir :

Mme Julie CLOAREC
Mme Viviane GICQUEL
Mme Nicole LECLERC

Membres consultatifs présents :

M. Benoit DUFUMIER- Représentant de M. Le Préfet
Mme Véronique ANDRE-ELISABETH - Représentante de M. Le Préfet

Assistait à la séance avec voix consultative :

M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général

Assistaient à la séance :

M. Pierre PESTEL, Directeur financier
M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires
Mme Sophie CALFORT, Responsable Ressources Humaines
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale
M. Pascal LE MAUX, juriste

Vu la loi ELAN n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 et son décret d'application n°2022-706 du 26 avril 2022 modifiant les nouvelles règles de composition du Conseil d'Administration d'un OPHLM,

Vu la délibération du 6 mai 2026 du Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social des Côtes d'Armor (SMLSCA), établissement public de rattachement de Terres d'Armor Habitat relative à la fixation à 30 membres composant le Conseil d'Administration de Terres d'Armor Habitat,

Vu l'article L. 421-11 du Code de la construction et de l'habitation.

La présidente du Conseil d'Administration est élue par le Conseil d'Administration parmi les représentants désignés par la collectivité territoriale ou l'établissement public de rattachement au sein de leur organe délibérant.

Le Conseil d'Administration élit la présidente, à la majorité absolue des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

Ses attributions sont établies par l'article R 421-17 du Code de la construction et de l'habitation et l'ID : 022-272200015-20260616-CA2026M0601-DE

- Le Président (ou la Présidente) du Conseil d'Administration fixe l'ordre du jour du Conseil d'Administration.
- Il (elle) soumet au Conseil d'Administration, à l'occasion de l'examen du budget, un rapport sur la politique de l'office pendant l'exercice en voie d'achèvement et pour l'exercice à venir.
- Il (elle) propose au Conseil d'Administration la nomination du Directeur Général et signe son contrat. Le cas échéant, il propose au Conseil d'Administration la cessation des fonctions du Directeur Général.
- Le Président (ou la Présidente) représente l'office auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'habitat.
- Le Président (ou la Présidente) représente l'office en justice pour les contentieux dans lesquels les administrateurs ou le Directeur Général sont mis en cause à titre personnel dans le cadre de leurs fonctions. Il doit rendre compte au Conseil d'Administration des actions en justice qu'il a introduites à la prochaine séance de ce conseil.

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- D'élire la présidente de Terres d'Armor Habitat parmi les candidats déclarés en séance.

Le Conseil d'Administration Après en avoir délibéré

- Elit Madame Gaëlle ROUTIER, la Présidente de Terres d'Armor Habitat.

Vote à l'unanimité



La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo